



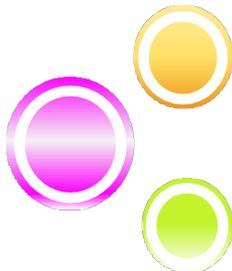
Encadrement

Les normes d'encadrement sont fixées par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Ainsi, l'équipe d'animation des **vacances** est composée :

- ⇒ d'1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans
- ⇒ d'1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans

Et le **mercredi après-midi** :

- ⇒ d'1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- ⇒ d'1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans



Hygiène

- ⇒ Les enfants accueillis à l'accueil de loisirs doivent être en bonne santé. Ils ne doivent être ni fiévreux ni porteurs de maladies contagieuses.

La direction se réserve le droit de ne pas accueillir l'enfant si ce principe n'est pas respecté.

- ⇒ Toute prise de médicaments doit être justifiée de l'ordonnance récente du médecin traitant de l'enfant, et précisée sur la fiche sanitaire de l'enfant en cas de traitement régulier.
- ⇒ Une serviette de table en tissu devra être fournie pour les repas à la cantine.
- ⇒ Pour les plus petits, un change ainsi que le nécessaire de toilette devra être fourni en cas d'éventuel accident.
- ⇒ Un duvet ou une petite couverture vous sera également demandé(e) pour le temps de repos ou la sieste, sans oublier le doudou !



Tenue vestimentaire

L'accueil de loisirs est un lieu plein de vie ! Vos enfants y jouent, y peignent, y patouillent, y créent, y découvrent, y goûtent et bien plus encore !

Ainsi, il vous est recommandé d'équiper vos enfants avec des vêtements confortables, pratiques et qui ne craignent pas les salissures.



Règlement intérieur de l'accueil de loisirs



Le présent règlement a pour but de fixer les règles de fonctionnement de l'accueil de loisirs. Il est important que chaque famille ait connaissance et soit garante de ce présent règlement, pour le bon déroulement de l'accueil de leur(s) enfant(s). Ainsi, un exemplaire est remis à chaque famille participante à l'accueil de loisirs. Lors de l'inscription, les parents reconnaissent avoir pris connaissance du règlement intérieur.



Modalités d'inscription

Les fiches de préinscription des mercredis sont envoyées par mail le 5 du mois précédent. Des exemplaires papiers sont également disponibles à l'accueil de loisirs et à la Mairie.

- ⇒ Pour les mercredis : l'inscription se fera au moins une semaine avant le premier jour de présence de l'enfant
- ⇒ Pour les petites vacances: l'inscription se fera au moins trois semaines avant le début des vacances
- ⇒ Pour les vacances d'été: les inscriptions et règlement se feront au cours de la réunion d'information ayant lieu entre Avril et Juin



ACCUEIL DE
LOISIRS
3-10 ans Ossé





Adhésion

L'accueil de loisirs est organisé par une association locale affiliée à la Confédération Syndicale des Familles. Lors de la confirmation de l'inscription, **une adhésion de 26 €** est donc demandée à chaque famille. Une carte d'adhésion sera remise sur demande, celle-ci est annuelle et familiale. Elle traduit l'accord des parents avec le projet de l'association et ses valeurs, et marque l'implication des familles dans la structure. Cette carte d'adhésion est valable dans les autres centres affiliés à la CSF départementale. Elle permet également à votre enfant d'être assuré dans le cadre des activités de l'accueil de loisirs.



Sécurité

Pour que la séparation soit agréable et l'accueil le plus chaleureux possible pour tous (enfants, parents, équipe d'animation), **l'enfant devra être accompagné jusqu'à sa prise en charge par une personne de l'équipe d'animation**. C'est également le temps des échanges entre les parents et l'équipe d'animation, les parents passent le relais à l'équipe d'animation et vice-versa pour l'accueil du soir.



Absences

En cas d'absence, la famille s'engage à prévenir au plus tôt la direction. Les annulations doivent se faire au plus tard :

- 7 jours calendaires avant la date affectée par le changement pour les mercredis.
- 14 jours calendaires pour les autres vacances scolaires.



Objets et jeux personnels

Les jeux personnels **ne sont pas admis** à l'accueil de loisirs. L'accueil de loisirs décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol d'objets ou de jeux personnels. Il est fortement recommandé de marquer les vêtements et sacs, au nom de l'enfant.



Enfants accueillis

L'accueil de loisirs accueille tous les enfants âgés de 3 à 11 ans, sous réserve de places disponibles. La capacité d'accueil est de 50 places. Les places seront attribuées suivant l'ordre d'inscription.



Jours et horaires d'ouverture

Le centre de loisir est d'ouvert de 7h30 à 18h45, les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Temps d'accueils :

- ⇒ Matin : 7h30-9h30
- ⇒ Midi : 11h30-12h15 et 13h15-14h15
- ⇒ Soir : 16h45-18h45



Ceux-ci peuvent être modifiés en cas de sortie.



Lieux d'accueil

Tous les enfants sont accueillis au pôle Enfance-Jeunesse d'Ossé :

18, Rue de la Mairie